

Fiche de données de sécurité

page: 1/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

K-Méthylate sol. 32 %

UFI: MFJU-MFTK-8009-0CKV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique de procédé, intermédiaire, catalyseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 3 (Inhalation - H331 Toxique par inhalation.

Vapeur)

Acute Tox. 3 (par voie orale) H301 Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 3 (par voie cutanée) H311 Toxique par contact cutané.

Skin Corr./Irrit. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des veux

Eye Dam./Irrit. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système

Nerveux Central, nerf optique).

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:









Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H311 Toxique par contact cutané.
 H331 Toxique par inhalation.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux

central, nerf optique)

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage
	antidéflagrant

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de

réception.

Conseils de prudence (Intervention):

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

ou se doucher.

P301 EN CAS D'INGESTION: P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les

matériaux environnants.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser de la mousse, de la poudre sèche ou du

sable sec pour l'extinction.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure

intérieure résistant à la corrosion.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: méthanolate de potassium, méthanol

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de :méthanolate de potassium, méthanol

Ingrédients soumis à réglementation

méthanol

Teneur (W/W): >= 50 % - < 75 % Flam. Liq. 2

Numéro CAS: 67-56-1 Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro-CE: 200-659-6 Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro INDEX: 603-001-00-X Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

STOT SE (Système Nerveux Central, nerf

Substance avec limite d'exposition optique) 1

professionnelle EU H225, H301 + H311 + H331, H370

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 2: 3 - < 10 % STOT SE 1: >= 10 %

méthanolate de potassium

Teneur (W/W): >= 25 % - < 50 % Flam. Sol. 1 Numéro CAS: 865-33-8 Self-heat. 1

Numéro-CE: 212-736-1 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro INDEX: 603-040-00-2 Skin Corr. 1B Eye Dam. 1

H228, H251, H314, H302

EUH014, EUH071

hydroxyde de potassium

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Teneur (W/W): > 0 % - < 1 % Met. Corr. 1

Numéro CAS: 1310-58-3 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 215-181-3 Skin Corr. 1A Numéro INDEX: 019-002-00-8 Eye Dam. 1 H290, H302, H314

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 2: 0,5 - < 2 % Eye Dam./Irrit. 2: 0,5 - < 2 % Skin Corr./Irrit. 1A: >= 5 % Skin Corr./Irrit. 1B: 2 - < 5 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer immédiatement la bouche et boire 200 à 300 ml d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin. Administrer 50 ml d'éthanol pur à une concentration buvable. Secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., irritation de la peau, irritation des yeux et des voies respiratoires, cécité, (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: poudre d'extinction, sable sec, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: eau, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Risque de reaction exothermique.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Protéger les récipients fermés de l'échauffement (augmentation de la pression).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

La libération du produit peut causer incendie ou explosion.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0
Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: **K-Méthylate sol. 32** %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action de la chaleur.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils traités antistatiques. Correctement inerter (azote, gaz rares) et mettre à la terre les installations et équipements avant mise en service. Mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des acides et des substances formant des acides. Tenir à l'écart de l'eau.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4301 (V2), Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), émaillé(e)(s), verre, acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, acier inox 1.4402 (V4A)

Matériaux inadaptés pour récipients: papier

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous azote sec. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Protéger des températures inférieures à :-20 °C

Le produit se cristallise en dessous de la limite de température.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

67-56-1: méthanol

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 260 mg/m3; 200 ppm (MAK (CH)) VLE 1.040 mg/m3; 800 ppm (MAK (CH))

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 260 mg/m3; 200 ppm (MAK (CH)) VLE 520 mg/m3; 400 ppm (MAK (CH)) VLE 520 mg/m3; 400 ppm (MAK (CH)) VME 260 mg/m3; 200 ppm (MAK (CH))

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

1310-58-3: hydroxyde de potassium

VLE 2 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

Composants avec PNEC

67-56-1: méthanol

eau douce:

Pas de risques identifiés.

eau de mer:

Pas de risques identifiés. libération sporadique: Pas de risques identifiés. station d'épuration:

Pas de risques identifiés. sédiment (eau douce): Pas de risques identifiés. sédiment (eau de mer): Pas de risques identifiés.

sol:

Pas de risques identifiés.

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

Aucun potentiel de bioaccumulation.

865-33-8: méthanolate de potassium

eau douce:

Pas de risques identifiés.

eau de mer:

Pas de risques identifiés. libération sporadique:

Pas de risques identifiés.

station d'épuration:

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau douce):

Pas de risques identifiés.

sol

Pas de risques identifiés.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

Composants avec DNEL

865-33-8: méthanolate de potassium

Aucune DNEL n'a été dérivée.

67-56-1: méthanol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 20

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 20 mg/kg

travailleur: Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, par voie cutanée

Pas de risques identifiés.

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 130 mg/m3 travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 130

mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 130 mg/m3 travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 130 mg/m3 consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 4 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 4 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 4 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 4 mg/kg

consommateur: Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, par voie cutanée

Pas de risques identifiés.

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 26 mg/m3

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 26 mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 26 mg/m3 consommateur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 26 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition <65 °C, p.ex. EN 14387 Typ AX)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date / Version précédente: 02.01.2023

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6. correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1); caoutchouc butyle - 0.7 mm épaisseur de revêtement élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à écran latéral (p.ex. EN 166) et écran facial.

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex, tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: incolore à jaunâtre Odeur: perceptible, de méthanol

Seuil olfactif:

Non déterminé car toxique par

inhalation.

Température de solidification: -24,1 °C env. 92 °C Point d'ébullition:

(1.013 mbar)

Inflammabilité: Libère des gaz très inflammables au (autre(s))

contact de l'eau.

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Données relatives à : méthanol Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Données relatives à : méthanol Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 31 °C (DIN 51755) Température d'auto-inflammation: 455 °C (DIN 51794)

Données relatives à : méthanol

Température d'auto-inflammation: 455 °C

Décomposition thermique: Il ne s'agit pas d'un produit auto-décomposable. Valeur du pH: env. 11 (ISO 1148)

Les produits d'hydrolyse réagissent

de façon fortement alcaline.

Viscosité, cinématique:

Pas de données disponibles.

Viscosité dynamique: 18 mPa.s

(20 °C)

Solubilité dans l'eau: hydrolyse

(20 °C)

Données relatives à : méthanol

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,77 (mesuré(e))

(20 °C)

Données bibliographiques.

Pression de vapeur: env. 36 mbar (mesuré(e))

(20 °C)

env. 180 mbar (mesuré(e))

(50 °C)

env. 205 mbar (mesuré(e))

(55 °C)

Densité relative:

Pas de données disponibles.

Densité: 0,98 g/cm3 (ISO 2811-3)

(20 °C)

0,975 g/cm3 (ISO 2811-3)

(50 °C) 0,9687 g/cm3 (55 °C)

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Corrosion des métaux

Effet corrosif pour : - aluminium

Autres caractéristiques de sécurité

hygroscopie: hygroscopique

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosion des

Effet corrosif pour : aluminium

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique. Réactions avec l'eau et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le contact avec l'air. Eviter l'humidité atmosphérique.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

dioxyde de carbone, eau, acides, substances à réaction acide, métaux légers

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0
Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Produit: **K-Méthylate sol. 32** %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: hydroxyde de potassium, méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Données expérimentales/calculées:

(par voie orale):Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

ETA (par voie orale): 145 mg/kg

Données relatives à : méthanol Evaluation de la toxicité aiguë:

Très toxique après ingestion unique. De toxicité élevée après une inhalation de courte durée. Très toxique par contact avec la peau.

Données relatives à : méthanol Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 128 mg/l 4 h (test BASF)

La vapeur a été testée.

Données relatives à : méthanol Données expérimentales/calculées:

DL50 lapin (par voie cutanée): 17100 mg/kg (autre(s))

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Le temps de pénétration déterminé lors du test in vitro sur membrane d'étanchéité indique qu'il est probable que la substance cause une nécrose cutanée in vivo dans les 14 jours après une exposition d'1 heure.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (similaire à la ligne directrice OCDE 404)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (test BASF)

page: 14/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date / Version précédente: 02.01.2023

Produit: K-Méthylate sol. 32 % (ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

La réalisation d'études de sensibilisation de la peau n'est pas possible car la substance est corrosive.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (similaire à la directive 406 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé.

Closed-patch Test humain: non sensibilisant (Human Patch Test)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

mutagénicité des cellules germinales

Données relatives à : méthanolate de potassium

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : méthanol

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a été décelé dans différents tests réalisés sur les microorganismes et sur la plupart des cultures de cellules de mammifères. De même, aucun effet mutagène n'a été décelé lors d'essais sur animaux.

cancérogénicité

Données relatives à : méthanol

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'études à long terme par inhalation sur les rats et les souris, la substance n'a pas eu d'effet cancérigène. Dans les étude à long terme où la substance est administrée à forte concentration via l'eau potable, un effet carcinogène a été observé en expérimentation animale. Ces effets ne sont pas pertinents chez les humains, aux niveaux d'exposition retrouvés en milieu de travail.

toxicité pour la reproduction

Données relatives à : méthanol

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Données relatives à : méthanol Evaluation du caractère tératogène:

page: 15/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Les essais sur animaux réalisés avec des concentrations élevées ont apporté des indications pour un effet néfaste pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Données relatives à : méthanol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer la perte de la vue après ingestions répétées. A la suite d'inhalations répétitives, la substance peut causer la perte de la vue.

Danger par aspiration

Toxique en cas d'ingestion.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Données relatives à :hydroxyde de potassium

Evaluation de la toxicité aquatique:

Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu.

Le produit peut entrainer des variations de pH. Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Données relatives à :méthanol

Evaluation de la toxicité aquatique:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0
Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: **K-Méthylate sol. 32** %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Données relatives à :méthanol

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 15.400 mg/l, Lepomis macrochirus (autre(s), Écoulement.)

Données relatives à :méthanol

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 18.260 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, semi-statique)

Données relatives à :méthanol

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) env. 22.000 mg/l (taux de croissance), Selenastrum capricornutum (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Données relatives à :méthanol

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (3 h) > 1.000 mg/l, (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aquatique)

CE50 (24 h) 880 mg/l, Nitrosomonas sp. (inhibition de la nitrification, aquatique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit est instable dans l'eau. Les indications pour l'élimination se rapportent également aux produits d'hydrolyse. Le constituant organique du produit est biodégradable.

Données relatives à :hydroxyde de potassium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Non applicable aux substances inorganiques

Données relatives à :méthanol

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :méthanol

Données sur l'élimination:

95 % DBO de la demande d'oxygène théorique (20 j) (OCDE 301D; CEE 92/69, C.4-E) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée) Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à :méthanol Evaluation du potentiel de bioaccumulation: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :hydroxyde de potassium Evaluation du potentiel de bioaccumulation: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable aux substances inorganiques

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux uées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN2920

d'identification:

Nom d'expédition des

LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHANOLATE

Nations unies: DE POTASSIUM, MÉTHANOL) SOLUTION

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Code de restriction en tunnel: D/E

RID

Numéro ONU ou numéro

UN2920

d'identification:

Nom d'expédition des

LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHANOLATE

Nations unies: DE POTASSIUM, MÉTHANOL) SOLUTION

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN2920

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

d'identification:

LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHANOLATE Nom d'expédition des

Nations unies: DE POTASSIUM, MÉTHANOL) SOLUTION

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

UN 2920

LIQUIDE

CORROSIF.

INFLAMMABLE,

N.S.A.

(MÉTHANOLATE DE POTASSIUM, MÉTHANOL) SOLUTION

UN number or ID

number:

UN proper shipping

name: LIQUID. FLAMMABLE,

N.O.S.

UN 2920

CORROSIVE

(POTASSIUM METHANOLATE, METHANOL) SOLUTION

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

8, 3

Ш

non Polluant marin:

NON EmS: F-E; S-C

Transport hazard

class(es): Packing group: Environmental

hazards: Marine pollutant:

NO

8, 3

Ш

no

Special precautions

for user:

EmS: F-E; S-C

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des Nations unies:

UN 2920

LIQUIDE

CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.

UN number or ID number:

UN proper shipping

name:

UN 2920

CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE,

N.O.S.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

(MÉTHANOLATE (POTASSIUM DE POTASSIUM. METHANOLATE. MÉTHANOL) METHANOL) SOLUTION SOLUTION

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage:

l'environnement:

Dangers pour

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

8, 3

class(es):

Packing group:

Transport hazard

Environmental Un marquage dangereux pour hazards: l'environnement n'est pas

nécessaire Aucun connu

Special precautions

for user:

8, 3

No Mark as dangerous for the environment is

needed

None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)): (2) polluant considérablement l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (ordonnance sur la protection de la maternité)

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq. Liquides Inflammables

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Flam. Sol. Matières solides inflammables

Self-heat. Substances et mélanges auto-échauffants

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H311 Toxique par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H301 Toxique en cas d'ingestion.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central,

nerf optique)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système Nerveux

Central, nerf optique).

H228 Matière solide inflammable.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

page: 23/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 02.01.2023 Version précédente: 8.0

Produit: K-Méthylate sol. 32 %

(ID Nr. 30036706/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.